

communiqué

Mardi 17 octobre 2023

Rappel : Présence de PFAS dans la nappe des Iles : l'eau distribuée est et a toujours été conforme

Lors du conseil de communauté du 27 avril 2023, une question diverse avait permis à M. le Vice-Président Pierre Bruyère de préciser la démarche de l'Agglomération vis-à-vis des PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés).

À la suite de la directive européenne n° 2020/2184 du 16 décembre 2020 et de la détection de PFAS à Rumilly, l'Agglomération du Grand Annecy a diligenté sans attendre dès décembre 2022 des investigations pour rechercher la présence de PFAS parmi les différentes ressources en eau du Grand Annecy.

Ces investigations ont permis:

- De détecter la présence de ces molécules dans les 3 forages de la nappe des lles (deuxième ressource principale de l'Agglomération, après le lac d'Annecy).
- De quantifier la concentration de PFAS dans toutes les eaux brutes analysées. Elle est inférieure à la limite de qualité < 2 μg/l ce qui autoriserait leur exploitation.
- De mettre hors de cause toutes les autres ressources (lac d'Annecy compris)

Le mélange de la ressource de la nappe des lles (20%) avec l'eau du Lac (80%), permettait d'atteindre un taux inférieur à la réglementation pour l'eau destinée à la consommation humaine : somme des 20 molécules <0,1 µg/l.

4 300 analyses par an

dans notre laboratoire intégré

15 M de m³

d'eau potable sont produits chaque année dans le Grand Annecy

1 545 km

de canalisations jusqu'aux consommateurs



"Par précaution, cette ressource a été mise à l'arrêt fin février 2023 et substituée à 100% par l'eau du Lac d'Annecy!"

Pierre Bruyère – Vice-Président en charge de l'eau potable

Contact presse





Mardi 17 octobre 2023

Extrait (pages 60 & suivantes) du Procès Verbal du Conseil de Communauté du 27 avril 2023 (joint à cet envoi) :

"... Quand nous avons eu connaissance avec les services de ces problèmes, nous avons regardé si nous n'avions pas nous aussi des PFAS. Par précaution, nous avons procédé à des analyses de contrôle sur nos ressources et celles qui sont situées à proximité de sites industriels.

Il n'y a pas de problème sur l'ensemble de nos ressources sauf sur les trois forages de la nappe des lles, qui est sur la commune d'Epagny Metz Tessy, qui dépasse la limite des qualités destinées aux consommations humaines.

Je rappelle qu'en 2008, (...), nous en avons profité pour faire un coupage entre l'eau de la nappe des lles et l'eau du lac, surtout pour abaisser la dureté. La dureté s'exprime en degré, l'eau de la nappe des lles est de l'ordre de 35 à 38° et celle du lac à 15°. Nous avons fait un coupage à 20 % de la nappe des lles et 80 % du lac, ce qui nous donne un taux inférieur au 0,1 µg/l, mais c'est l'effet dilution.

Elle serait susceptible d'être distribuée mais dès que nous avons eu connaissance de ces teneurs, nous avons dit stop puisque nous avions le lac et, par précaution, nous n'avons pas distribué d'eau.

Nous recherchons actuellement avec la DREAL et les services de l'État les pollueurs potentiels. C'est très difficile à trouver car beaucoup de sources peuvent arriver. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Elle aurait été bonne réglementairement, nous étions en dessous de 0,1 µg/l par la dilution, elle était distribuable et potable, mais nous ne l'avons pas fait pour raisons de sécurité... "

Pierre Bruyère- Vice-Président en charge de l'eau potable

Contact presse